



SAINTE-JULIE

RAPPORT FINANCIER 2018

Le dépôt du rapport financier annuel représente pour les membres du conseil une étape importante dans tout le processus de gestion de la Ville. Cela nous permet d'évaluer les décisions tant administratives que financières qui ont été prises au cours de l'année.

C'est aussi l'occasion de vous présenter la situation financière de la Ville au 31 décembre 2018. C'est donc avec plaisir que je vous en dresse le bilan ce soir.

La firme de comptables professionnels agréés Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L a vérifié le rapport financier et émis une opinion sans réserve sur les états financiers. Conformément aux normes comptables, le rapport financier de la Ville est consolidé, c'est-à-dire que les états financiers incluent aussi notre quote-part dans les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses de la Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) et de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional (RICMR).

Afin d'obtenir un portrait de la gestion financière de la Ville uniquement, les informations qui suivent proviennent principalement de données qui concernent seulement la Ville de Sainte-Julie et, par conséquent, consistent en des données non consolidées. Par contre, à des fins de comparaison avec des villes de notre taille, nous avons utilisé certaines données consolidées dans les tableaux présentés ce soir afin de pouvoir nous mesurer aux autres municipalités semblables en se basant sur les profils financiers fournis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Premier fait saillant de ce rapport financier 2018 :

L'année se termine par un excédent de fonctionnement de 3 797 662 \$ sur des revenus de fonctionnement de 45 655 975 \$. Une transaction particulière de vente d'immeuble en décembre dernier a généré un revenu de droit de mutation de plus de 799 000 \$, ce qui a eu un effet inattendu sur le surplus d'exercice.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice provient, entre autres, de certaines catégories de revenus dont principalement les droits de mutation pour 1 643 000 \$. Les revenus de taxes foncières ont été plus élevés de 427 000 \$ en raison de la desserte en infrastructures du développement Lumicité. Les projets de développement sur le boulevard Armand-Frappier ont généré des revenus de permis de construction supérieurs de 146 000 \$ au budget. Finalement, la Ville a pu bénéficier d'un retour d'argent sur la quote-part 2017 relative au transport en commun, pour près de 112 000 \$.

Sur recommandation de la Commission des finances et pour répondre aux objectifs du conseil, nous avons affecté cet excédent aux différentes réserves :

- Immobilisations (2 875 000 \$), ce qui permet un paiement comptant plus important lors d'investissements et de réduire ainsi les coûts de financement liés à d'éventuels règlements d'emprunt. Nous envisageons par ailleurs la possibilité d'utiliser ce surplus pour financer une partie de la construction du centre communautaire ;
- Rachat de la dette (500 000 \$), de façon à diminuer progressivement le niveau de l'endettement de la Ville;
- Élections (50 000 \$) afin de constituer progressivement une réserve permettant le paiement des dépenses liées à l'organisation des élections 2021;
- Transport en commun (111 869 \$), afin d'amortir les coûts de développement futur du transport en commun régional, notamment l'effet du Réseau express métropolitain (REM);
- Fonds de roulement (250 000 \$), pour le financement des petits et moyens projets d'immobilisations.

En ce qui concerne la dette de la Ville non consolidée, celle-ci augmente de 1 300 000 \$ passant de 39,3 à 40,6 millions de dollars. De ce montant, 5 100 000 \$ consistent en des engagements des gouvernements qui nous verseront ces sommes dans le cadre de subventions pour certains travaux.

Pour établir l'endettement net total de la Ville, tel que prescrit par le MAMH, il faut ajouter les dépenses d'investissements à financer, ajouter notre quote-part dans la dette des organismes paramunicipaux et déduire les revenus découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec. Au 31 décembre 2018, cet endettement net représente 45,6 millions, soit une baisse de 2,3 M\$ comparativement à 2017. Une dette de 2,8 M\$ qui a été transférée par le gouvernement provincial lors de la création de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et du Réseau de transport métropolitain (RTM) est aussi incluse dans l'endettement total net. De 2014 à 2018, l'endettement local a peu varié malgré nos nombreuses réalisations.

Bien que le développement immobilier en 2018 ait été restreint, la richesse foncière uniformisée a tout de même augmenté de 60 millions de dollars en 2018 pour atteindre 3 801 000 000 \$.

Il en résulte une réduction du taux d'endettement, qui est passé de 1,28 % à 1,20 % au 31 décembre 2018 (ou à 1,130 % en excluant le transfert du gouvernement du Québec). Le conseil municipal en est fier parce que nous avons encore atteint notre objectif de maintenir le taux d'endettement à un niveau inférieur à 2 %, et ce, malgré l'ajout de la dette de la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SEMECS) et malgré le transfert de dette du gouvernement provincial. Mentionnons d'ailleurs que notre taux d'endettement demeure parmi les plus bas dans notre classe de population.

Nos efforts de rationalisation portent fruit, car en plus de contrôler la dette, nous continuons d'améliorer nos infrastructures et services. En effet, ces deux objectifs différents ne doivent pas être réalisés l'un au détriment de l'autre.

Mentionnons également que le pourcentage des frais de financement sur le total des dépenses est stable. Le ratio est passé de 14,27 % à 14,35 %. Cela nous permet de d'éviter une pression sur le budget.

Finalement, les dépenses de fonctionnement per capita en 2018 ont légèrement augmenté passant de 1 466 \$ à 1 488 \$. Cette augmentation s'explique par l'indexation du coût des services. Comme vous pourrez le constater dans la présentation qui suivra dans quelques instants, le ratio des charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée demeure tout de même inférieur à celui d'autres villes comparables.

Pour conclure, je remercie notre équipe de direction, particulièrement notre trésorier, M. Patrick Quirion, et notre directeur général, M. Pierre Bernardin. Je tiens également à remercier d'autres précieux collaborateurs dans la production de ce rapport, soit le conseiller Mario Lemay, président de la Commission des finances et notre collègue, la conseillère Lucie Bisson, également membre de cette commission. Je souligne également l'implication constante de tous les membres du conseil municipal qui partagent ce même objectif de saine gestion administrative de notre belle ville.

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je vous remercie de votre attention.

La mairesse,

Suzanne Roy

Ce 14 mai 2019